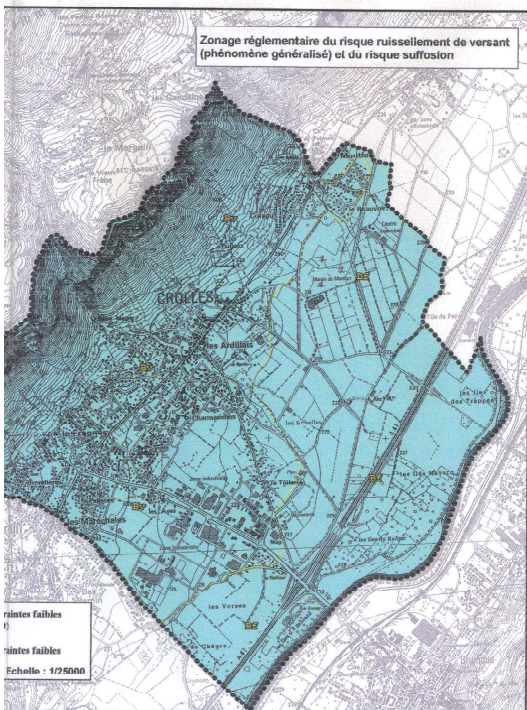




Emprise indicative du P.P.R.I. Isère Amont



Zonage réglementaire du risque ruissellement de versant (phénomène généralisé) et du risque suffosion

Commune de CROLLES
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
<ul style="list-style-type: none"> Zones d'interdictions Zones de projet possible sous maîtrise collective Zones de contraintes faibles Zones sans contrainte spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> I', i' : inondation en pied de versant M, m : zones marécageuses T, t1, t2 : crues des torrents et des ruisseaux torrentiels V, v : ravinements et ruissellements sur versant G : glissements de terrain P, p0 : chutes de pierres F : suffosion

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

- * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
- ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractérisé en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

	Merlon existant
	Merlon à réhausser
	Merlon à créer
	Levée
	Parcours hydraulique souterrain

Réalisation : RTM 38

Édition : ALP'GEORISQUES

Établi le : Août 2006

Modifié le :

Vu pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour.
Grenoble, le - 3 DEC. 2008

Pour être annexé à mon arrêté en date de ce jour.
le Préfet

Pascal SERAPHINE

Echelle : 1/5 000